



Séance du 16 juillet 2020

Maison communale
Rue Martin Sandron 114
5680 – Doische

Service
Urbanisme

Correspondant
Sylvain Collard

Références
Ref. 20200716/1

Etaient présents :

M. Pascal JACQUIEZ, Bourgmestre-Président;
Mme Caroline DEROUBAIX, M. Raphaël ADAM, M. Michel PAULY, Echevin(e)s;
Bénédicte Hamoir, Présidente C.P.A.S., siégeant avec voix consultative ;
M. Philippe BELOT, M. Michel CELLIERE, Mme Anne-Sophie BENTZ, M. Eric DUBUC, M. Charles SUPINSKI, Mme Joëlle HENRY, M. Raphaël Stringardi,
Conseiller(e)s Communaux(ales);
M. Sylvain COLLARD, Directeur général

Objet n° 1 : Urbanisme - Zone d'activité économique mixte "Les Fagnes" - Dossier de base - Demande de révision du plan de secteur Philippeville-Couvin : Prise de connaissance des réclamations/observations suite à l'organisaion de la RIP et avant envoi au Gouvernement wallon : Information

**Le Conseil communal,
Siégeant en séance publique**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, adopté par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, ainsi que ses modifications ultérieures et notamment l'article L1122-30 stipulant "...Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure..." ;

Vu la délibération datée du 07 mai 2020 du Conseil communal par laquelle cette Autorité approuve le dossier de base nécessaire à la demande de révision du plan de secteur de Philippeville-Couvin ayant pour objet l'inscription d'une zone d'activité économique mixte sur la Commune de Doische, plus précisément au Nord du village de Doische au croisement de la N40 et de la N99 et ce, tel que constitué selon le Code du Développement Territorial, article D.II.44 ;

Constatant que la procédure reprise à l'article D.VIII.5, CoDT prévoit la tenue d'une réunion d'information préalable (RIP) ;

Constatant que celle-ci a eu lieu le 08 juin à 19 heures en présence d'un représentant du Collège communal ainsi que de l'Auteur de projet ;

Vu le procès-verbal de ladite réunion rédigée par Monsieur Sylvain Collard, Directeur général sur base d'un enregistrement audio ;

Considérant que la population avait jusqu'au 23 juin 2020 pour émettre des observations/remarques et les transmettre par courrier à l'administration communale ;

Constatant qu'au 23 juin 2020, 15 réclamations/observations ont été réceptionnées par les services administratifs ; **Qu'**une réclamation est arrivée après le 23 juin 2020 ;

Revu sa délibération du 07 mai 2020 ayant pour objet l'approbation du dossier de base nécessaire à la demande de révision du plan de secteur de Philippeville-Couvin ayant pour objet l'inscription d'une zone d'activité économique mixte sur la Commune de Doische, plus précisément au Nord du village de Doische au croisement de la N40 et de la N99 et ce, tel que constitué selon l'article D.II.44 du CoDT :

- la justification de la révision projetée du plan de secteur au regard de l'article D.I.1 ;
- le périmètre concerné ;
- la situation existante de fait et de droit ;

- un rapport justificatif des alternatives examinées et non retenues, compte tenu notamment des besoins auxquels répond la révision projetée des disponibilités foncières en zones destinées à l'urbanisation et de leur accessibilité ;
- une ou plusieurs propositions d'avant-projet établies au 1/10.000ème ;
- le cas échéant, des propositions de compensations visées à l'article D.II.45, §3 ;
- les éventuelles prescriptions supplémentaires ;
- le cas échéant, le plan ou le projet de plan d'expropriation ;
- le cas échéant, la liste des schémas de développement pluricommunaux ou communaux et guides communaux à élaborer, à réviser ou à abroger, en tout ou en partie.

Vu les finances communales ;

Vu les dispositions légales en la matière ;

**Après en avoir délibéré,
Pour ces motifs, à l'unanimité des membres présents,**

D E C I D E

Article 1

Prend connaissance

- du procès-verbal de la réunion d'information préalable destinée à la population qui s'est tenue le lundi 08 juin 2020 à 19h00 à la Salle St Servais à Gimnée ;
- des 15 réclamations/observations qui ont été réceptionnées par les services administratifs ;

Constate qu'une réclamation est arrivée après le 23 juin 2020.

Article 2

Charge le Collège communal de poursuivre la procédure devant mener à une révision du plan de secteur dans le cadre de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte sur la Commune de Doische, plus précisément au Nord du village de Doische au croisement la Régionale N40 et de la Régionale N99 et ce, conformément au Code de développement territorial et plus particulièrement l'article D.II.47 ;

Article 3

Copie de la présente décision sera transmise, avec l'ensemble du dossier administratif, au Gouvernement wallon pour approbation.

Fait en séance à la Maison communale, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

**Le Directeur général,
(s) Sylvain Collard**

**Le Président,
(s) Pascal Jacquiez**

**POUR EXTRAIT CONFORME :
- 5680 Doische, le 1 mai 2021 -**

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Sylvain Collard

Pascal Jacquiez